

MUNICIPALITÉ DE LITCHFIELD

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire de conseil tenue le 1^{er} juin 2015 à 19h au bureau municipal situé au 1362, rte 148 Campbells Bay, Québec.

Présences : La mairesse Colleen Larivière et les conseillers Denis Dubeau, Ken O'Leary, Donald Graveline, Joe Belanger, Emile Morin et Terry Racine.

La directrice générale par intérim Julie Bertrand et l'inspecteur municipal Doug Corrigan sont aussi présents.

Le quorum constaté, le maire suppléant, Denis Dubeau ouvre l'assemblée.

Adoption de l'ordre du jour

2015-04-317 Il est proposé par Ken O'Leary et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour du 4 mai 2015 tel que présenté.
Adoptée

Adoption du procès-verbal

2015-05-318 Il est proposé par Denis Dubeau et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal du 7 avril 2015 tel que présenté.
Adoptée

Urbanisme

2015-05-319 **Plans de lotissement**

Il est proposé par Donald Graveline et résolu à l'unanimité d'approuver les plans de lotissement pour les lots #5676368 et #567369 présentés par Michel Fortin arpenteur-géomètre, préparé le 16 mars 2015 sous le numéro # 25989 de ses minutes.
Adoptée

Chemins

2015-05-320 Il est proposé par Émile Morin et résolu à l'unanimité que la municipalité autorise le peinturage des lignes sur les chemins Laforet et Church. Cette dépense sera affectée au poste budgétaire « réparations des chemins » du budget provisoire 2015.
Adoptée

Finance

Règlement des comptes à payer

2015-05-321 Il est proposé par Joe Belanger et résolu à l'unanimité d'autoriser le règlement des comptes à payer et d'accepter les paiements de factures effectuées avant cette assemblée.
Adoptée

Comptes mensuels

Comptes réglés avant l'assemblée : \$16 166.05

Comptes à payer : \$20 583.10

Total des comptes : \$36 749.15

Certificat de disponibilité

Je, Julie Bertrand, Directrice générale par intérim de la municipalité de Litchfield, certifie par la présente qu'il y a suffisamment de crédits disponibles pour régler les comptes à payer approuvés de \$36 749.15 pour le mois de mai 2015.

Signé : _____ Date : _____

Julie Bertrand, Directrice générale par intérim

2015-05-322

Règlement d'emprunte 2015-011

Règlement numéro 2015-011 décrétant une dépense de 391 766,41\$ et un emprunt au même montant pour la construction d'un nouveau bâtiment abritant les bureaux municipaux.

ATTENDU qu'il est devenu nécessaire de procéder à la construction d'un nouveau bâtiment pour abriter les bureaux municipaux;

ATTENDU que les services de professionnels et d'entrepreneurs sont requis pour mener à bien lesdits travaux;

ATTENDU que le coût total des travaux est estimé à 391 766,41\$, taxes incluses;

ATTENDU qu'il est nécessaire d'effectuer un emprunt pour payer le coût desdits travaux;

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 2 février 2015;

Le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1.

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2.

Le conseil est autorisé à procéder à la construction d'un nouveau bâtiment devant abriter les bureaux municipaux, selon l'estimation détaillée incluant les taxes et les imprévus, préparée par madame Julie Bertrand, directrice générale par intérim, en date du 4 mai 2015, laquelle fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 3.

Le conseil est autorisé à dépenser une somme maximale de 391 766,41\$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 4.

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme maximale de 391 766,41\$ sur une période maximale de 10 ans.

ARTICLE 5.

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement exigé et il sera prélevé, annuellement durant le terme de l'emprunt, de chaque propriétaire d'un immeuble imposable situé à l'intérieur du bassin de taxation décrit au document intitulé « Bassin de taxation – Municipalité de Litchfield » préparé par madame Julie Bertrand, directrice générale par intérim, en date du 4 mai 2015, joint au présent règlement pour en faire partie intégrante, une compensation pour chaque immeuble imposable dont il est propriétaire.

Le montant de cette compensation sera établi annuellement en divisant les dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt par le nombre d'immeubles imposables dont les propriétaires sont assujettis au paiement de cette compensation.

ARTICLE 6.

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 7.

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 8.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Avis de motion : le 2 février 2015

Adoptée : le 4 mai 2015

Avis public : le 11 mai 2015

Carte de crédit municipale

2015-05-323

Il est proposé par Ken O'Leary et résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice générale par intérim, Julie Bertrand, d'obtenir des cartes de crédit municipales pour Gerald Graveline et Julie Bertrand.

Adoptée

Il est noté que le conseil a choisi un comité de ressources humaines pour approuver un candidat pour l'offre d'emploi 2015-005-07.

Varia

Relocalisation temporaire du monument Vétérans

2015-05-324

Il est proposé par Ken O'Leary et résolu à l'unanimité d'autoriser la relocalisation temporaire du monument des Vétérans. Le coût inclut la réinstallation après la construction du nouveau bureau municipal. Cette dépense de \$3500 sera affectée au poste budgétaire « Dépense nouveau bureau municipal » du budget provisoire 2015.

Adoptée

Relocalisation temporaire du roulotte et service d'électricité pour le bureau municipal

2015-05-325

Il est proposé par Émile Morin et résolu à l'unanimité d'autoriser la relocalisation temporaire de la roulotte, en préparation pour la construction du nouveau bureau municipal. Il est aussi résolu d'autoriser la relocalisation du service d'électricité pour la roulotte. Cette dépense de \$1283.00 sera affectée au poste budgétaire « dépense nouveau bureau municipal » du budget provisoire 2015.
Adoptée

Ressources humaines

2015-05-326

Il est proposé par Joe Bélanger et résolu à l'unanimité de nommer M. Gerald Graveline comme Chef d'équipe débutant le 9 mai 2015. Ce poste est sujet à une probation de 6 mois. Il est aussi résolu que M. Graveline reçoive la rémunération accordé a ce poste.
Adoptée

Correspondances

2015-05-327

Il est notez que les correspondances sont lus est discuter avec les membres du conseil.
Adoptée

Clôture

2015-05-328

Il est proposé par Joe Belanger et résolu à l'unanimité de clore l'assemblée à 21h30.
Adoptée

Colleen Larivière
Mairesse

Julie Bertrand
Directrice générale par intérim